

**Arrêté n° 1230 CM du 30 juillet 2024 portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Électricité de Tahiti**

(NOR : ENR24000099AC)

Paru in extenso au journal officiel n°86 N du 06/08/2024 à la page 13053 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 06/08/2024

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu le code du commerce ;  
Vu les statuts de la société anonyme Électricité de Tahiti ;  
Vu la lettre n° 3819 PR du 27 juin 2024 adressée au président de l'Assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'Assemblée de la Polynésie française le 28 juin 2024 ;  
Vu l'avis n° 186-2024 CCBF/APF du 17 juillet 2024 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'Assemblée de la Polynésie française ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 juillet 2024,

Arrête :

**Article 1er**

Est désigné comme représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Électricité de Tahiti pour siéger dans les assemblées générales :

- M. Hervé VARET.

**Art. 2**

Est désigné comme représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Électricité de Tahiti pour siéger au conseil d'administration :

- M. Hervé VARET.

**Art. 3**

L'arrêté n° 1057 CM du 16 juillet 2020 portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Électricité de Tahiti est abrogé.

**Art. 4**

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 juillet 2024.  
Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :  
Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,  
Tevaiti-Ariipaea POMARE